



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **20 janvier 2026 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2025-20407 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre un empiètement du futur projet de construction neuve dans la marge avant de 2,23 mètres, ce qui mènerait ladite marge à 12,77 mètres au lieu du minimum requis de 15 mètres, comme indiqué à la grille de zonage de la zone H1-109 note 1, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Jonathan Lauzon, arpenteur-géomètre, dossier 2849-3, minute 928 en date du 23 janvier 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 5562-65-3122
Cadastre : 2 077 833
Adresse : chemin de la Rivière-du-Nord

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 5 janvier 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca